

Sport scolaire facultatif de l'EPS de Villeneuve Haut-Lac

Règlement de participation



1. PRINCIPE

Le Sport scolaire facultatif (SSF) vise plusieurs objectifs :

- Faire découvrir aux jeunes la pratique de sports qu'ils ne connaissent pas
- Perfectionner des connaissances et des habiletés dans une activité sportive choisie
- Favoriser l'intégration de ces jeunes au sein des clubs sportifs où ils auront la possibilité de développer leurs capacités sportives et physiques
- Intensifier le rapprochement entre l'école et les clubs sportifs dont sont issus la plupart des moniteurs chargés de l'encadrement des élèves.

Le SSF répond aux directives émises par l'État de Vaud (SEPS) qui lui accorde un soutien financier.

2. INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes pendant les dates indiquées sur le flyer du SSF et sur le site internet. Une prolongation peut être envisagée s'il reste des places pour un sport facultatif. Toutes les inscriptions se font sur le site internet : aspihl.monportail.ch.

3. CONVOCATION

Chaque enfant est convoqué par courrier électronique avant le début des cours. Toutes les informations sont communiquées par email à l'adresse de courriel indiquée lors de la création du compte de la famille sur le site internet.

4. FINANCE D'INSCRIPTION

Le Sport Scolaire Facultatif est gratuit sauf exception (p.ex : grimpe, voile, ski, natation). Le montant total des inscriptions d'une même famille doit impérativement être réglé avant le début des cours. Après la clôture des inscriptions, aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de désistement, sauf sur présentation d'un certificat médical.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En s'inscrivant à un cours, l'enfant s'engage à le suivre pour toute sa durée et, par son comportement, à en assurer le bon déroulement. L'organisateur se réserve le droit, en cas d'indiscipline grave ou répétée, d'exclure un enfant. Un cours est organisé sous réserve d'un nombre minimal de **12 élèves**. Si ce nombre n'est pas atteint ou en cas de baisse significative de la participation, le cours peut être annulé. Les élèves concernés en seront informés.

6. ABSENCES

Toute absence doit être annoncée au moniteur **avant la leçon**, via **MonPortail**.

- En cas d'abandon pour **force majeure**, une excuse écrite et signée par les parents doit être présentée. Des **frais administratifs de CHF 50.–** seront demandés.
- Si l'élève participe à **moins de la moitié des cours du semestre**, des frais de **CHF 50.–** seront également demandés, sauf en cas de présentation d'un **certificat médical**.
- En cas de **désistement sans certificat médical**, même si celui-ci a lieu avant le début des cours, des frais de **CHF 50.–** seront demandés.
- Pour les **cours payants**, une absence de **plus de deux semaines** peut donner droit à un **remboursement partiel**, sur présentation d'un certificat médical.

7. CERTIFICAT MEDICAL

En cas de blessure ou maladie, un certificat médical doit être présenté au moniteur et une copie doit être envoyée au responsable via le site de l'ASPIHL, au plus tard dans les deux semaines qui suivent l'accident ou la maladie. Passé ce délai, aucun certificat médical ne sera pris en compte et en cas de pénalité, celle-ci sera maintenue.

8. TRANSPORT

Pour le SSF hiver et la natation, le transport est organisé par l'organisateur. Un comportement exemplaire est demandé aux élèves durant les trajets. Pour les autres cours, le transport est à la charge et sous la responsabilité des parents ou du représentant légal.

9. ASSURANCE

Les élèves doivent être assurés contre les accidents à titre privé. Tout éventuel accident doit être annoncé au responsable administratif par email à steven.ciravegna@edu-vd.ch